

L'an mil huit cent cinquante-sept, le vingt
 huitième d'août, par nous, Claude, de nosseigneurs, de
 la Seine-Inférieure, Pardourant nous, Maire et officier
 Général.

De l'Etat civil de la commune de
 Bernicourt, section de Crocy, au
 département de l'Aisne, au canton de
 la même commune, François Louis
 Joseph Gérard, âgé de vingt-cinq ans,
 cultivateur et bourgeois, demeurant à
 Bernicourt, lequel nous a présenté un
 enfant de son sein, né ce jourd'hui
 à onze heures du matin, au domicile
 de lui, déclarant et de Marie Jeanne
 Victorine Pautel, son épouse, et nous
 il a déclaré vouloir donner le nom
 de Louis-Olivier, la dite déclaration



et par le notaire fait, au présent
de Louis Auguste Richard, âgé
de quarante quatre ans, et de Jean
Baptiste Louis Bohan, âgé de trente
sept ans, tous deux cultes et sans
aucun empêchement, et ont le présent
signé avec nous le présent acte de main-
tenue, après lecture faite.

Brian Goussier Bohan
Coudier, Notaire